

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU NORD

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation :
25 mars 2023

DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES

Séance du 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le trente mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

Etaient Présents : M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – M^{me} DELAVAL MF. – BILLOIR R. – M^{me} MORELLE V.– NIEUWJAER M. – DENOYELLE M. – DECEUNINCK R. – M^{me} FROMONT V. – M^{me} BONNET M. – DUQUESNOY A.

Formant la majorité des membres en exercices.

Etaient Absents : M^{me} SOURDEAU A. – M^{me} BRENDLER L. – M^{me} RUELLE N. – M^{me} LEROY R.

Procurations : M^{me} SOURDEAU A. pour M. FOVEZ A.
M^{me} BRENDLER L. pour M^{me} DELAVAL MF.
M^{me} RUELLE N. pour M^{me} MORELLE V.

Secrétaire de séance : M^{me} FROMONT V.

OBJET : Retrait de la délibération n°004/2023 concernant la modification des tarifs de la cantine à compter du 1^{er} mars.

Suite au courrier transmis par la Sous-Préfecture en date du 21 mars 2023, M. le Maire est invité à retirer la délibération n°004/2023 concernant la modification des tarifs de la cantine à compter du 1^{er} mars. Cette délibération ayant été signée le 3 mars et transmise le 13 mars, il est précisé qu'un acte spécifiant une date d'effet qui précède la date effective de réception en préfecture est illégal pour son caractère rétroactif.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de retirer la délibération n°004/2023. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : *vote à main levée*) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :

- Retirer la délibération n°004/2023 concernant la modification des tarifs de cantine à partir du 1^{er} mars 2023.
- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR : 14 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
VILLERS-EN-CAUCHIES, le 31 mars 2023.

Le Maire,
Pascal DUEZ

La Secrétaire de séance,
Virginie FROMONT



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le
Et de la publication le **03 AVR. 2023**

03 AVR. 2023

